

N° 112644-2020/1-ACTS/DEFE

Date du : 23 décembre 2020

Rapport de présentation

OBJET : projet de délibération relative à la mise en place d'un plan d'urgence de soutien aux entreprises de la province Sud affectées économiquement par les effets des blocages des voies de circulation dans le Sud de la commune du Mont-Dore et par les effets de la fermeture des sites provinciaux du grand Sud

PJ : un projet de délibération

L'annonce fin 2019 par la direction brésilienne de Vale de sa volonté de mettre en vente l'usine hydrométallurgique de Goro a marqué le début d'une période d'intenses discussions avec des candidats à la reprise.

Au cours du second semestre 2020 des actions collectives visant à refuser le choix du repreneur porté par Valé ont malheureusement handicapé l'accès au grand sud.

La situation s'est progressivement envenimée sur le terrain en novembre (perturbations routières, blocage du port autonome...) pour atteindre son paroxysme en décembre.

Les discussions politiques ont permis un retour relatif à l'apaisement à compter de la deuxième moitié du mois de décembre, qui ne se vérifie toutefois pas dans le grand sud où les tensions perdurent autour de l'usine, alors que les accès aux quatre grands sites touristiques de la zone (parc de la rivière bleue, les aires de Netcha et de Bois du Sud et la réserve naturelle des chutes de la Madeleine) restent bloqués et que des dégradations majeures ont été commises au sein du parc de la rivière bleue.

Cette situation entraîne des conséquences dramatiques pour les acteurs touristiques du grand sud (activités de plein air et guidées, d'hébergement, de restauration etc.) qui se trouvent dans l'impossibilité de travailler, sans réelle perspective de reprise d'activité normale, alors que les mois de décembre et janvier représentent leur pic d'activité saisonnière.

Il s'agit là d'un nouveau coup dur porté à un secteur qui compte en son sein de nombreuses entreprises qui souffrent déjà durablement de l'absence de visiteurs internationaux en raison de la pandémie du Covid, après avoir été touchées de plein fouet par le confinement des mois de mars et avril 2020.

De plus, le contexte anxiogène qui pèse sur le grand sud ne permet pas aux opérateurs concernés d'envisager un retour rapide de la clientèle qui risque au contraire durablement de se détourner de cette zone touristique majeure.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre en place un plan d'urgence de soutien à l'attention des entreprises touristiques qui dépendent de la vaste zone d'attraction du grand sud afin d'en permettre la survie.

Ce plan d'urgence permet, sur présentation au service instructeur des éléments comptables démontrant les difficultés conjoncturelles que l'entreprise traverse, le versement par la province de l'aide à la trésorerie, prévue par le CASE, destinée à couvrir les charges d'exploitation à hauteur de 1,5 millions de francs CFP sur une période maximale de 6 mois.

Peuvent bénéficier de cette aide à la trésorerie les entreprises touristiques qui sont implantées ou interviennent sur les communes du Mont-Dore ou de Yaté et qui justifient d'une perte de chiffre d'affaire supérieure à 50% en lien avec la situation exceptionnelle ci-dessus décrite. Ce plan d'urgence est applicable jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Il est à noter que cette aide à la trésorerie peut être cumulée avec le dispositif instauré par le CASE d'aide exceptionnelle au maintien de l'effectif salarié qui permet la prise en charge par la province de tout ou partie des salaires et charges sociales des emplois des salariés et éventuellement du chef d'entreprise dont la pérennité est altérée par des difficultés conjoncturelles.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.